

Le 3 juin 2020

Monsieur Marc Tessier
Cepsa Chimie Bécancour inc.
5250, boul. Bécancour
Bécancour (Québec) G9H 3H3

Objet : Demande d'engagements pour le projet d'agrandissement du parc de réservoirs de CEPESA Chimie sur le territoire de la municipalité de Bécancour par Cepsa Chimie Bécancour inc. (Dossier 3211-19-016)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité en objet, l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact est présentement réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que de certains autres ministères. Cette analyse permet de vérifier si les exigences de la directive du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE) (chapitre Q-2, r. 23.1) sont traitées de façon satisfaisante par l'initiateur.

Afin de formuler une recommandation au ministre et de déclarer l'étude d'impact recevable, il est demandé à l'initiateur de s'engager à répondre aux questions ci-dessous au plus tard au début d'un éventuel mandat d'audiences publiques ou au début de l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la Loi sur la Qualité de l'environnement et 18 du RÉEIE, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du MELCC.

Questions

1. Dans ses réponses à la première série de questions et commentaires, l'initiateur a décrit adéquatement les impacts sur le littoral et la plaine inondable qu'engendreront les réservoirs et les supports supplémentaires des boucles d'expansions du râtelier. Cependant, les informations transmises pour démontrer l'absence de milieu humide ne

... 2

permettent pas de décrire adéquatement les caractéristiques des milieux naturels perturbés.

L'initiateur doit présenter des photos géo référencées de chaque zone où des supports supplémentaires seront requis, dans la portion du râtelier qui lui appartient. Une description détaillée des sols, de la végétation et de l'hydrologie doit aussi être fournie, à moins qu'il ne soit clairement démontré par une photo géo référencée, ou un plan d'arpenteur, que les supports reposent sur un remblai (ex. photo QC-26-1).

2. La description fournie dans les réponses à la première série de questions et commentaires, notamment à la QC-25a, ne permet pas de conclure à l'absence de milieux humides dans la zone projetée pour l'implantation des réservoirs. Une grande proportion de celle-ci (au nord du F06) est formée d'un remblai de plus de deux mètres qui est peu susceptible d'abriter des milieux humides. Toutefois, le niveau de perturbation du secteur situé au sud du F06 n'est visiblement pas le même.

L'initiateur doit indiquer la localisation précise des photos incluses dans la réponse à la QC-25a. Certaines de ces photos semblent illustrer des carex et des cypéracées potentiellement hygrophiles. Dans ce contexte, la description de la végétation, du sol et de l'eau, présentée aux pages 22 à 24 de la première série de questions et commentaires, doit être bonifiée. L'annexe 5 du Guide de Bazoge *et al.*, (2015) peut être utilisée pour s'assurer de présenter une description détaillée et complète des milieux naturels.

Pour toute question, vous pouvez joindre M. Jasmin Bergeron, chargé de projet, au 418 521-3933, poste 4616, ou à l'adresse courriel suivante : jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ

Dominique Lavoie